

Lettre adressée par le Bureau national de l'UPR au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le 19 septembre 2016

Comme toujours l'UPR dit ce qu'elle fait, et fait ce qu'elle dit.

Comme François Asselineau l'a annoncé dans l'[entretien d'actualité 31](#), (à partir de 1 h 20' 50") nous mettons donc en ligne la lettre que le Bureau national de l'UPR a adressée - en recommandé avec accusé de réception - à chacun des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le 19 septembre 2016.

~~L'union populaire pour rétablir la démocratie en libérant la France de la tyrannique union européenne de l'OTAN et de leurs~~
Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est composé d'un Collège qui comprend actuellement huit membres nommés par décret du Président de la République. Deux d'entre eux, dont le président, ont été désignés par le Président de la République, trois par le président du Sénat et trois autres par le président de l'Assemblée nationale. Le Conseil est aujourd'hui présidé par M. Olivier Schrameck. La loi du 15 novembre 2013 a modifié la composition et le mode de nomination des membres du Collège. Celui-ci va être progressivement réduit à sept membres. Trois seront désignés par le président de l'Assemblée nationale et trois par le Président du Sénat. Dans chaque assemblée parlementaire, les conseillers seront désignés après avis conforme de la commission permanente chargée des affaires culturelles à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Ces nominations devront concourir à une représentation paritaire des femmes et des hommes. Le président du CSA sera nommé par le Président de la République. À l'exception de son président, le Collège sera renouvelé par tiers tous les deux ans. Les membres disposent d'un mandat de 6 ans, non renouvelable.

Nous avons attendu de recevoir tous les accusés de réception pour rendre publique cette lettre, dont nous recommandons vivement la lecture à tous les citoyens français épris de démocratie.

C'est maintenant chose faite et nous publions donc cette lettre très circonstanciée.

Merci de cliquer sur la photo ci-dessous pour ouvrir la lettre en PDF.

Ce document a été envoyé avec accusé de réception à :

- M. Olivier Schrameck, président du CSA

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie, en libérant la France de la prétendue union européenne, de l'OTAN et de l'euro~~

- M. Nicolas About, membre du collège du CSA
- M. Patrice Gélinet, membre du collège du CSA
- Mme Francine Mariani-Ducray, membre du collège du CSA
- Mme Mémona Hintermann-Afféjee, membre du collège du CSA
- Mme Sylvie Pierre-Brossolette, membre du collège du CSA
- M. Nicolas Curien, membre du collège du CSA
- Mme Nathalie Sonnac, membre du collège du CSA

- M. Jacques Toubon, Défenseur des droits

Nous remercions tous nos adhérents et sympathisants, mais aussi tous les démocrates, de **faire circuler cette lettre le plus largement possible, en la diffusant à tous vos proches, amis, voisins, collègues de travail et connaissances**. Non seulement en France et Outre-mer mais aussi à l'étranger.

Il faut que le plus grand nombre possible de Français et d'étrangers découvrent ce qu'est devenue la liberté d'expression et l'égalité de traitement entre les partis politiques en France.

Il faut que le plus grand nombre possible de Français et d'étrangers réalisent à quel point la situation de la France s'apparente désormais à celle d'un pays totalitaire, où quiconque combat le processus d'asservissement à l'oligarchie euro-atlantiste est aussitôt interdit d'antennes et de journaux et traité comme un paria.

Par ailleurs, nous demandons à nos adhérents et sympathisants de s'adresser en masse aux membres du CSA afin de leur demander - toujours très poliment mais précisément - de **FAIRE RESPECTER LA LOI** en exigeant que François Asselineau obtienne, dans tous les grands médias audiovisuels, le temps de parole correspondant au président d'un mouvement politique représentant 1 % des suffrages

Nous conseillons pour cela de contacter le CSA :

- 1°) Par voie électronique via leur "formulaire de contact"
<http://www.csa.fr/Services-en-ligne/Formulaire-de-contact>

- 2°) Par courrier :

Conseil supérieur de l'audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43, quai André-Citroën
75739 Paris cedex 15

- 3°) Par téléphone/fax,
du lundi au jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures, le vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures :

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~

Tél.: +33 1 40 58 38 00

Fax: +33 1 45 79 00 06

Nous remercions par avance toutes celles et tous ceux qui vont se mobiliser pour que François Asselineau, l'UPR et tous ceux qu'ils représentent aient accès aux grands médias conformément à la loi.

Bureau National de l'UPR